

REGLEMENT TOP 10 «SOL EQUESTRE DAVID JANSSENS»

Description :

Le TOP 10 est ouvert aux cavaliers de tous les groupements en ordre de licence.

Hauteur typique : 125 cm

Type de Licence : J16 acceptée, mais avec chevaux dont les gains sont inférieurs à 5000 €.

Type d'épreuves : signalées dans les avant-programmes pour les épreuves Grand Prix : 125 CM

Les manches qualificatives au choix, soit :

- Barème A avec barrage au chronomètre (238.2.2)
- Barème A 2 manches avec barrage au chronomètre (art 273.3.4.2)

Epreuve Finale :

- Barème A 2 manches avec barrage au chronomètre (art 273.3.4.2)
- L'ordre de départ de la deuxième manche sera l'ordre inverse du classement de la première manche
- Les cavaliers lors de la finale repartent avec 0 point
- Le cavalier vainqueur de la finale sera déclaré vainqueur du TOP TEN

Attribution des points :

- Pour les cavaliers classés :

1^{er} : 40 points

2^{ème} : 38 points

3^{ème} : 37 points

4^{ème} : 36 points

5^{ème} : 35 points

etc.....

15^{ème} : 25 points

- Pour les cavaliers qui ont réalisé un parcours entre 0 et 4 points : 20 points
- Pour les cavaliers qui ont réalisé un parcours entre 4 et 8 points : 10 points

Un cavalier montant plusieurs chevaux se verra attribué les points de son meilleur résultat.

Qualification pour la finale :

Un cavalier doit avoir participé au minimum à 3 épreuves qualificatives pour être admis à la finale.
Le cheval doit avoir au minimum participé à 2 épreuves qualificatives pour être admis à la finale.

Les dix cavaliers ayant obtenus le plus de points au total des 5 épreuves qualificatives seront sélectionnés pour la finale.

Si un désistement se fait dans les 10 premiers, le 11^{ème} cavalier sera sélectionné et ainsi de suite.

En cas d'égalité de points lors des épreuves qualificatives, le cavalier ayant obtenu le plus de victoires ou de points dans le haut du classement sera sélectionné.

Si une égalité de points persiste, les ex-æquos à la 10^{ème} place seront repris pour la finale.

Engagements :

Le montant des engagements des épreuves sont définis dans les Instructions Générales et repris à l'avant programme.

Prix et Dotations :

Les prix et les dotations des épreuves sont définis dans les Instructions Générales et repris à l'avant programme.

Dotations supplémentaires pour les épreuves qualificatives (750 €) :

- GHCR : 250 €
- ORGANISATEUR : 250 €
- SOL EQUESTRE DAVID JANSSENS : 250 €

Dotations supplémentaires pour la finale (3500 €) :

- GHCR : 1500 €
- ORGANISATEUR : 250 €
- SOL EQUESTRE DAVID JANSSENS : 1750 €

Attribution des prix supplémentaires des manches qualificatives (750 €) :

- 1^{er} : 250 €
- 2^{ème} : 160 €
- 3^{ème} : 130 €
- 4^{ème} : 110 €
- 5^{ème} : 100 €

Attribution des prix supplémentaires lors de la finale (3500€) :

- 1^{er} : 1250 €
- 2^{ème} : 750 €
- 3^{ème} : 450 €
- 4^{ème} : 150 €
- 5^{ème} : 150 €
- 6^{ème} : 150 €
- 7^{ème} : 150 €
- 8^{ème} : 150 €
- 9^{ème} : 150 €
- 10^{ème} : 150 €

Manches :

- Ecurie de Happeau le 10 avril 2022
- Chapelle aux Sabots le 24 avril 2022
- C.E. des Jonquières le 15 mai 2022
- Gesves le 19 juin 2022
- Ecuries de Maret le 31 juillet 2022

Finale :

Ecurie de Happeau le 28 août 2022